

Champ d'application: Ville de Zurich
Tarifs dès 01.01.2019: Contribution de Fr. 0.14 par heure
 l'employé:

Contribution de l'employeur: **Fr. 240.-- par année civile et entreprise et 1,5% de la masse salariale soumise à la SUVA de l'année précédente**

Décompte du au

Contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution

Nom, prénom	Numéro de sécurité (sociale (Numéro AVS)	Année de naissance	Entrée / Sortie	Nombre d'heures	Masse salariale	Contributions CHF
			Total			

(les listes informatique de l'entreprise contenant les indications demandées sont également acceptées)

Adresse précise de l'entreprise:

Lieu:

Date:

Signature: